

Monsieur le Président, j'ai le plaisir de m'adresser à cette Chambre à l'occasion de la troisième lecture de la *Loi modifiant la Loi sur les brevets*. Je suis heureux de pouvoir mettre de l'ordre au dossier et de le ramener au niveau de sa propre réalité.

Depuis toutes ces années passées dans cette Chambre, j'ai rarement vu autant de fausses représentations et entendu des déclarations aussi erronées de la part des opposants à un projet, que durant les deux dernières semaines.

Il y a un an déjà, le gouvernement annonçait son intention de renouveler la *Loi sur les brevets*. Je crois que les honorables membres de l'Opposition ont eu tout le temps voulu pour prendre connaissance des faits.

Mais au contraire, Monsieur le Président, nous sommes témoins des mêmes déclarations mensongères, de la même hystérie et les fausses allégations sont les mêmes que celles dont nous avons été témoins, en 1987, à l'occasion du projet de loi C-22.

Je suis au regret de dire que les détracteurs du projet de loi C-91, et au moins un grand journal canadien, ont affirmé récemment que les entreprises innovatrices n'ont pas tenu la promesse faite en 1987 d'augmenter leurs dépenses de R.-D.

En vérité, Monsieur le Président, ces entreprises ont doublé leur taux d'investissement en R.-D. de 4,9 p. 100 en 1987 à 9,6 p. 100 en 1991. Elles atteignaient ainsi le taux de 10 p. 100 qu'elles avaient fixé cinq ans avant l'échéance, ayant investi 1,1 milliard de dollars durant cette période. Du même coup, elles augmentaient la recherche fondamentale de 17 p. 100 à 26,5 p. 100 de l'ensemble des investissements en R.-D.

Les détracteurs de ce projet ont prétendu que l'industrie n'arriverait jamais à créer les 3 000 emplois attendus. Monsieur le Président, ils ont eu tort. Durant les quatre premières années seulement, 2 400 emplois ont été créés. On prédit que ce secteur créera 3 000 nouveaux emplois d'ici 1996. Nous savons aussi que le Canada est à l'avant-garde d'une tendance internationale : les augmentations dont je parle sont survenues alors que le secteur industriel connaissait une décroissance au niveau mondial.

Les détracteurs prétendaient que le projet de loi C-22 détruirait l'industrie canadienne des médicaments génériques. Que s'est-il passé depuis? Les ventes du secteur générique canadien ont augmenté de 180 p. 100.

Les critiques du projet de loi C-22 ont également prétendu que les prix des médicaments brevetés allaient monter en flèche. Encore ici, ils avaient tort. Au fait, le Conseil de révision des